

W-8IMY

Certificat d'intermédiaire étranger, d'entité intermédiaire étrangère ou de certaines succursales américaines relativement à la retenue et à la déclaration fiscales aux États-Unis

- Les articles cités renvoient à l'*Internal Revenue Code*.
- Pour obtenir des renseignements au sujet du formulaire W-8IMY et de ses directives, consulter le site www.irs.gov/formw8imy.
- Ne pas l'envoyer à l'IRS.

Les personnes ou entités suivantes ne doivent pas remplir le présent formulaire :

Utiliser plutôt celui-ci :

- Un propriétaire véritable qui désire uniquement se prévaloir du statut d'étranger ou des avantages d'une convention fiscale W-8BEN ou W-8BEN-E
- Une entité hybride qui demande des avantages en vertu d'une convention fiscale en son propre nom. W-8BEN-E
- Une personne étrangère qui demande d'être exonérée de la retenue fiscale américaine sur un revenu effectivement lié à l'exercice d'activités commerciales aux États-Unis W-8ECI
- Une entité assimilable à son propriétaire ayant un seul propriétaire étranger qui est le propriétaire véritable du revenu visé par le présent formulaire. Le propriétaire étranger doit plutôt utiliser le formulaire W-8BEN, W-8ECI ou W-8BEN-E
- Un gouvernement étranger, un organisme international, une banque centrale d'émission étrangère, un organisme étranger exonéré d'impôt, une fondation privée étrangère ou un gouvernement d'une possession américaine qui désire se prévaloir des articles 115(2), 501(c), 892, 895 ou 1443(b). W-8EXP
- Une entité américaine ou un citoyen ou résident des États-Unis W-9
- Une personne étrangère qui présente des documents sur son identité aux fins de l'article 6050W. W-8BEN, W-8BEN-E ou W-8ECI

Partie I Identification de l'entité

1 Nom du particulier ou de l'organisation qui agit à titre d'intermédiaire

2 Pays de la constitution en société ou en organisme

3 Nom de l'entité assimilable à son propriétaire (le cas échéant)

4 Statut aux fins du chapitre 3 :

- | | |
|---|--|
| ☐ Intermédiaire admissible. Remplir la Partie III. | ☐ Fiducie étrangère perceptrice. Remplir la Partie VII. |
| ☐ Intermédiaire non admissible. Remplir la Partie IV. | ☐ Société de personnes étrangère non perceptrice. Remplir la Partie VIII. |
| ☐ Institution financière d'un territoire. Remplir la Partie V. | ☐ Fiducie simple étrangère non perceptrice. Remplir la Partie VIII. |
| ☐ Succursale américaine. Remplir la Partie VI. | ☐ Fiducie de cédant étrangère non perceptrice. Remplir la Partie VIII. |
| ☐ Société de personnes étrangère perceptrice. Remplir la Partie VII. | |

5 Statut aux fins du chapitre 4 :

- | | |
|--|--|
| ☐ IFE non participante (y compris une IFE ou une succursale restreinte). Remplir la Partie IX (le cas échéant). | ☐ IFE documentée par son propriétaire. Remplir la Partie XI. |
| ☐ IFE participante. | ☐ Distributeur restreint. Remplir la Partie XVI. |
| ☐ IFE déclarante selon le modèle 1 | ☐ Banque centrale d'émission étrangère. Remplir la Partie XVII. |
| ☐ IFE déclarante selon le modèle 2 | ☐ IFE assujettie à un accord intergouvernemental et non déclarante. Remplir la Partie XVIII. |
| ☐ IFE enregistrée réputée conforme (autre qu'une IFE déclarante selon le modèle 1 ou une IFE parrainée qui n'a pas obtenu de GIIN) | ☐ Régime de retraite exempté. Remplir la Partie XIX. |
| ☐ Institution financière d'un territoire. Remplir la Partie V. | ☐ Entité d'un groupe non financier exclue. Remplir la Partie XX. |
| ☐ IFE parrainée qui n'a pas obtenu de GIIN (autre qu'un instrument de placement à participation restreinte parrainé, certifié et réputé conforme). Remplir la Partie X. | ☐ Entreprise non financière en démarrage exclue. Remplir la Partie XXI. |
| ☐ Banque locale non enregistrée, certifiée et réputée conforme. Remplir la Partie XII. | ☐ Entité non financière exclue en liquidation ou en faillite. Remplir la Partie XXII. |
| ☐ IFE certifiée réputée conforme qui possède uniquement des comptes de faible valeur. Remplir la Partie XIII. | ☐ EENF cotée en bourse ou EENF affiliée à une société cotée en bourse. Remplir la Partie XXIII. |
| ☐ Instrument de placement à participation restreinte parrainé, certifié et réputé conforme Remplir la Partie XIV. | ☐ EENF d'un territoire exclue. Remplir la Partie XXIV. |
| ☐ Entité de placement en titres de créance à court terme certifiée et réputée conforme. Remplir la Partie XV. | ☐ EENF active. Remplir la Partie XXV. |
| | ☐ EENF passive. Remplir la Partie XXVI. |
| | ☐ EENF à déclaration directe. |
| | ☐ EENF parrainée à déclaration directe. Remplir la Partie XXVII. |

6 Adresse de résidence permanente (numéro, rue, app. ou bureau, ou route rurale). **Ne pas inscrire de case postale ni l'adresse d'un tiers** (autre qu'une adresse légale).

Ville, État ou province. Inscrire le code postal, le cas échéant.

Pays

7 Adresse postale (si elle diffère de l'adresse indiquée ci-dessus)

Ville, État ou province. Inscrire le code postal, le cas échéant.

Pays

8 Numéro d'identification de contribuable (TIN) américain, le cas échéant ►

☐ EIN-IA

☐ EIN-SPP

☐ EIN-FP

☐ EIN

☐ SSN ou ITIN

9 GIIN (le cas échéant)

10 Numéro(s) de référence (voir les directives)

Partie II Entité assimilable à son propriétaire ou succursale qui reçoit le paiement. (Remplir uniquement dans le cas d'une entité assimilable à son propriétaire ou d'une succursale d'une IFE dans un pays autre que le pays de résidence de l'IFE.)

- 11** Statut aux fins du chapitre 4 (FATCA) d'une entité assimilable à son propriétaire ou d'une succursale qui reçoit le paiement.
- ☐ Succursale restreinte. ☐ IFE déclarante selon le modèle 1. ☐ Succursale américaine.
- ☐ IFE participante. ☐ IFE déclarante selon le modèle 2.

12 Adresse de la succursale (numéro, rue, app. ou bureau, ou route rurale). **Ne pas inscrire de case postale ni l'adresse d'un tiers** (autre qu'une adresse légale).

Ville, État ou province. Inscrire le code postal, le cas échéant.

Pays

13. GIN (le cas échéant) ▶

Attestations relatives au statut aux fins du chapitre 3

Partie III Intermédiaire admissible

14a ☐ (Tous les intermédiaires admissibles doivent cocher cette case.) J'atteste que l'entité désignée à la Partie I (ou la succursale, le cas échéant) :

- est un intermédiaire admissible et n'agit pas pour son propre compte à l'égard du ou des comptes indiqués à la ligne 10 ou dans une déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire;
- a fourni ou fournira au besoin une déclaration de retenue fiscale aux fins des chapitres 3 et 4, qui fait l'objet des attestations aux présentes.

Cocher toutes les cases pertinentes :

- b** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire ne fournit pas de déclaration de retenue fiscale avec ce formulaire parce qu'elle assume la responsabilité principale en matière de retenue aux fins des chapitres 3 et 4 et assume :
- soit la responsabilité principale en matière d'établissement du formulaire 1099 et de prélèvement de la retenue de réserve;
 - soit la responsabilité en matière de déclaration en tant qu'IFE participante ou IFE enregistrée réputée conforme relativement aux comptes qu'elle administre et qui sont détenus par des ressortissants américains déterminés dans la mesure permise par les articles 1.6049-4(c)(4)(i) ou (c)(4)(ii) des règlements, au lieu de la responsabilité en matière d'établissement du formulaire 1099.
- c** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire assume la responsabilité principale en matière de retenue aux fins des chapitres 3 et 4 relativement aux paiements versés dans chaque compte désigné à la ligne 14c (ou dans une pièce jointe) ▶ _____
- d** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire assume la responsabilité principale en matière d'établissement du formulaire 1099 et de prélèvement de la retenue de réserve relativement aux paiements versés dans chaque compte désigné à la ligne 14d ou dans une pièce jointe, ou la responsabilité en matière de déclaration en tant qu'IFE participante ou IFE enregistrée réputée conforme relativement aux comptes qu'elle administre et qui sont détenus par des ressortissants américains déterminés dans la mesure permise par les articles 1.6049-4(c)(4)(i) ou (c)(4)(ii) des règlements, au lieu de la responsabilité en matière d'établissement du formulaire 1099 ▶ _____
- e** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire **N'ASSUME PAS** la responsabilité principale en matière d'établissement du formulaire 1099 et de prélèvement de la retenue de réserve et utilise le présent formulaire pour transmettre les formulaires W-9 relativement à chaque compte détenu par un bénéficiaire américain non exonéré désigné à la ligne 14e ou dans une déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire ▶ _____

Si l'entité désignée à la Partie I du formulaire a réparti ou réparti la part d'un paiement indiqué dans une liste de revenus assujettis à un taux unique (*withholding rate pool*) aux fins du chapitre 4 entre différents bénéficiaires américains, tel qu'il est précisé dans une déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire (cocher toutes les cases qui s'appliquent) :

- i)** ☐ J'atteste que l'entité satisfait aux exigences de l'article 1.6049-4(c)(4)(iii) des règlements relativement à un titulaire d'un compte qu'elle administre, qui est inscrit sur une liste de bénéficiaires américains figurant dans la déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire.
- ii)** ☐ Dans la mesure où l'entité fournit une déclaration de retenue fiscale qui comprend une liste de bénéficiaires américains qui sont des titulaires d'un compte auprès d'un intermédiaire ou d'une entité intermédiaire qui reçoit un paiement de l'entité désignée à la ligne 1, j'atteste que l'entité dont le nom figure à la ligne 1 a obtenu ou obtiendra des documents suffisants pour lui permettre d'établir le statut d'IFE participante, d'IFE enregistrée réputée conforme ou d'IFE qui est un intermédiaire admissible à l'égard de cet intermédiaire ou de cette entité intermédiaire.

- f** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire agit à titre de prêteur de titres admissibles relativement aux paiements qui sont associés au présent formulaire et qui sont des dividendes de remplacement de source américaine reçus de l'agent perceuteur.

Partie IV Intermédiaire non admissible

Cocher toutes les cases pertinentes :

- 15a** ☐ (Tous les intermédiaires non admissibles et intermédiaires admissibles qui n'agissent pas en tant que tels doivent cocher cette case.) J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire n'agit pas en tant qu'intermédiaire admissible à l'égard de chaque compte pour lequel le formulaire est fourni et n'agit pas pour son propre compte.
- b** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire utilise le formulaire pour transmettre des certificats de retenue ou d'autres documents et qu'elle a fourni ou fournira une déclaration de retenue fiscale, au besoin.
- c** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire satisfait aux exigences de l'article 1.6049-4(c)(4)(iii) des règlements relativement à un titulaire d'un compte qu'elle administre, qui est inscrit sur une liste de bénéficiaires américains figurant dans la déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire.
- d** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire agit à titre de prêteur de titres admissibles relativement aux paiements qui sont associés au présent formulaire et qui sont des dividendes de remplacement de source américaine reçus de l'agent perceuteur.

Partie V Institution financière d'un territoire

- 16 a** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une institution financière (autre qu'une entité de placement qui n'est pas une institution de dépôt, un dépositaire ou une société d'assurance particulière) qui est constituée en société ou en organisme selon les lois d'une possession américaine.

Cocher la case qui s'applique :

- b** ☐ J'atteste également que l'entité désignée à la Partie I utilise le présent formulaire afin d'établir la preuve qu'elle s'est entendue avec l'agent percepateur pour être considérée comme un ressortissant américain aux fins des chapitres 3 et 4 relativement aux paiements associés à ce certificat de retenue.
- c** ☐ J'atteste également que l'entité désignée à la Partie I :
- utilise le présent formulaire pour transmettre des certificats de retenue ou d'autres documents pour les personnes pour lesquelles elle reçoit un paiement;
 - a fourni ou fournira une déclaration de retenue fiscale, au besoin.

Partie VI Certaines succursales américaines

- 17 a** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I reçoit des paiements qui ne sont pas effectivement liés à l'exercice d'activités commerciales aux États-Unis.

Cocher la case qui s'applique :

- b** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une succursale américaine d'une banque ou d'une société d'assurance étrangères visées à l'article 1.1441-1(b)(2)(iv)(A) des règlements, qui est une IFE participante (y compris une IFE déclarante selon le modèle 2), une IFE enregistrée réputée conforme (y compris une IFE déclarante selon le modèle 1) ou une EENF et qui utilise le présent formulaire afin d'établir la preuve qu'elle s'est entendue avec l'agent percepateur pour être considérée comme un ressortissant américain à l'égard des paiements associés à ce certificat de retenue.
- c** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- utilise le formulaire pour transmettre des certificats de retenue ou d'autres documents pour les personnes pour lesquelles la succursale reçoit un paiement;
 - a fourni ou fournira une déclaration de retenue fiscale, au besoin.

Partie VII Société de personnes étrangère perceptrice (SPP) ou fiducie étrangère perceptrice (FP)

- 18** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une société de personnes ou une fiducie étrangères perceptrices qui respecte les modalités de l'entente avec l'IRS.

Partie VIII Société de personnes, fiducie simple ou fiducie de cédant étrangères non perceptrices

- 19** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- est une société de personnes, une fiducie simple ou une fiducie de cédant étrangères et non perceptrices et les paiements auxquels se rapporte le présent certificat ne sont pas effectivement liés, ou ne sont pas considérés comme étant effectivement liés, à l'exercice d'activités commerciales aux États-Unis;
 - utilise le formulaire pour transmettre des certificats de retenue ou d'autres documents et a fourni ou fournira une déclaration de retenue fiscale aux fins des chapitres 3 et 4, qui fait l'objet des attestations aux présentes.

Attestations relatives au statut aux fins du chapitre 4**Partie IX IFE non participante ayant des propriétaires véritables exonérés**

- 20** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I utilise le formulaire pour transmettre des certificats de retenue ou d'autres documents et qu'elle a fourni ou fournira une déclaration de retenue fiscale dans laquelle est indiquée la part du paiement qui sera versée à un ou à plusieurs propriétaires véritables exonérés.

Partie X IFE parrainée qui n'a pas obtenu de GIIN

21a Nom du parrain : ► _____

Cocher la case qui s'applique.

- b** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- est une IFE uniquement parce qu'elle est une entité de placement;
 - n'est pas un IA ni une société de personnes ou une fiducie perceptrices;
 - a conclu une entente avec l'entité désignée ci-dessus (qui n'est pas une IFE non participante) afin qu'elle agisse en tant que parrain.
- c** ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- est une société par actions étrangère contrôlée telle qu'elle est définie à l'article 957(a);
 - n'est pas un IA, une société de personnes ou une fiducie perceptrices;
 - est directement ou indirectement la propriété exclusive de l'institution financière américaine désignée ci-dessus qui accepte d'agir en tant que cette entité;
 - partage un système de comptes électronique avec le parrain (désigné ci-dessus) qui permet à celui-ci d'identifier tous les titulaires de comptes et les bénéficiaires de l'entité et d'accéder aux renseignements sur les comptes et les clients de l'entité, notamment les renseignements personnels sur les clients, les documents des clients, le solde des comptes et tous les paiements versés aux titulaires de comptes ou aux bénéficiaires.

Partie XI IFE documentée par son propriétaire

Remarque. Ce statut s'applique uniquement si l'institution financière américaine, l'IFE participante, l'IFE déclarante selon le modèle 1 et l'IFE déclarante selon le modèle 2 à laquelle ce formulaire est remis a accepté de considérer l'IFE comme une IFE documentée par son propriétaire. L'IFE documentée par son propriétaire doit fournir les attestations ci-dessous.

22a ☐ J'atteste que l'IFE désignée à la Partie I :

- n'agit pas à titre d'intermédiaire;
- n'accepte pas les dépôts dans le cours normal de ses activités bancaires ou de nature similaire;
- ne détient pas d'actifs financiers pour le compte d'autrui dans le cadre d'une partie importante de ses activités;
- n'est pas une société d'assurance (ni la société de portefeuille d'une société d'assurance) qui effectue ou est tenue d'effectuer des paiements relativement à un compte financier;
- n'est pas affiliée à une entité (autre qu'une IFE qui est aussi considérée comme une IFE documentée par son propriétaire) qui accepte les dépôts dans le cours normal de ses activités bancaires ou de nature similaire, pour qui la détention d'actifs financiers pour le compte d'autrui constitue une partie importante de ses activités ou qui est une société d'assurance (ou la société de portefeuille d'une société d'assurance) qui effectue ou est tenue d'effectuer des paiements relativement à un compte financier;
- ne tient pas de comptes financiers pour une IFE non participante.

Cocher la case qui s'applique :

b ☐ J'atteste que l'IFE désignée à la Partie I :

- a fourni ou fournira une déclaration sur les propriétaires de l'IFE (y compris les documents pertinents des propriétaires) qui contient :
 - i)** le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), le statut aux fins du chapitre 4 ainsi que le type de documents fournis (au besoin) de chaque particulier et de chaque ressortissant américain déterminé qui détiennent une participation directe ou indirecte dans les capitaux propres d'une IFE documentée par son propriétaire (pour toutes les entités autres que les ressortissants américains déterminés);
 - ii)** le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), le statut aux fins du chapitre 4 ainsi que le type de documents fournis (au besoin) de chaque particulier et de chaque ressortissant américain déterminé qui détiennent des titres de créance dans l'IFE documentée par son propriétaire (y compris toute participation indirecte, notamment les titres de créance dans une entité qui détient directement ou indirectement le bénéficiaire ou toute participation directe ou indirecte dans les capitaux propres d'un détenteur de titres de créance du bénéficiaire) qui constituent un compte financier supérieur à 50 000 \$ (sans égard aux titres de créance détenus par les IFE participantes, les IFE enregistrées réputées conformes, les IFE certifiées réputées conformes, les EENF exclues, les propriétaires véritables exonérés ou les ressortissants américains autres que les ressortissants américains déterminés);
 - iii)** tout renseignement supplémentaire que l'agent perceuteur demande afin de s'acquitter de ses obligations à l'égard de l'entité.

c ☐ J'atteste que l'IFE désignée à la Partie I :

- a fourni ou fournira une lettre de l'auditeur, signée quatre ans tout au plus avant la date du paiement, d'un cabinet comptable indépendant ou d'un représentant légal ayant un bureau aux États-Unis, indiquant que le cabinet ou le représentant a examiné les documents de l'IFE pour tous ses propriétaires et détenteurs de titres de créance visés à l'article 1.1471-3(d)(6)(iv)(A)(2) des règlements et que l'IFE satisfait aux critères d'une IFE documentée par son propriétaire. De plus, l'IFE désignée à la Partie I a fourni ou fournira une déclaration sur ses propriétaires et un formulaire W-9, accompagné des renoncements applicables, comme le prévoit l'article 1.1471-3(d)(6)(iv) des règlements.

Partie XII Banque locale non enregistrée, certifiée et réputée conforme

23 ☐ J'atteste que l'IFE désignée à la Partie I :

- exploite une banque ou une coopérative de crédit (ou tout autre type de coopérative de crédit sans but lucratif) dans le pays de sa constitution en société ou en organisme et est autorisée à exploiter uniquement une banque ou une coopérative de crédit;
- dans le cas d'une banque, reçoit des dépôts de clients de détail non liés à cette banque et leur consent des prêts et, dans le cas d'une coopérative de crédit, reçoit des dépôts de ses membres et leur consent des prêts, pourvu qu'aucun membre ne détienne une participation de plus de 5 % dans cette coopérative;
- ne sollicite pas les titulaires de comptes à l'extérieur de son pays de constitution;
- ne possède pas de lieu d'affaires fixe à l'extérieur de ce pays (à cette fin, un lieu d'affaires fixe ne désigne pas un établissement qui n'est pas annoncé au public et où l'IFE exerce uniquement des fonctions de soutien administratif);
- ne possède pas un actif de plus de 175 millions de dollars d'après son bilan et, si elle est membre d'un groupe élargi de sociétés affiliées, ce groupe ne possède pas un actif total de plus de 500 millions de dollars selon leurs bilans consolidés ou cumulés;
- ne compte au sein de son groupe élargi de sociétés affiliées aucun membre qui est une institution financière étrangère, autre qu'une institution financière étrangère constituée en société ou en organisme dans le même pays que l'IFE désignée à la Partie I et qui satisfait aux exigences énoncées à la présente Partie XII.

Partie XIII IFE certifiée réputée conforme qui possède uniquement des comptes de faible valeur

24 ☐ J'atteste que :

- l'IFE désignée à la Partie I n'exerce pas principalement d'activités d'investissement, de réinvestissement ou de négociation de valeurs mobilières, de participations dans des sociétés de personnes, de marchandises, de contrats nominaux de référence, de contrats d'assurance ou de rente, ou de toute participation (y compris un contrat à terme, un contrat de gré à gré ou une option sur un tel contrat) dans ce qui précède;
- aucun compte financier de l'IFE ou d'un membre de son groupe élargi de sociétés affiliées, le cas échéant, n'a un solde ou une valeur supérieure à 50 000 \$ (calculée après l'application des règles de regroupement de comptes applicables);
- ni l'IFE ni le groupe élargi de sociétés affiliées, le cas échéant, de l'IFE ne détiennent un actif de plus de 50 millions de dollars d'après leur bilan consolidé ou cumulé à la fin de leur plus récente année normale d'exploitation.

Partie XIV Instrument de placement à participation restreinte parrainé, certifié et réputé conforme

25a Nom du parrain : ▶ _____

b ☐ J'atteste que :

- l'IFE désignée à la Partie I est une IFE uniquement parce qu'elle est une entité de placement visée à l'article 1.1471-5(e)(4) des règlements;
- elle n'est pas un IA ni une société de personnes ou une fiducie perceptrice;
- elle fera en sorte que les responsabilités en matière de diligence raisonnable, de retenue et de déclaration fiscale (déterminées comme si l'IFE était une IFE participante) seront assumées par le parrain désigné à la ligne 25a;
- vingt particuliers ou moins détiennent tous ses titres de participation et ses titres de créance (sans égard aux titres de créance détenus par des institutions financières américaines, des IFE participantes, des IFE enregistrées réputées conformes ainsi que des IFE certifiées réputées conformes et sans égard aux titres de participation détenus par une entité qui possède la totalité des titres de participation dans l'IFE désignée à la Partie I et est elle-même une IFE participante).

Partie XV Entité de placement en titres de créance à court terme certifiée et réputée conforme26 ☐ J'atteste que :

- existait le 17 janvier 2013;
- a émis des titres de participation ou des titres de créance de toutes les catégories à l'intention des investisseurs au plus tard le 17 janvier 2013, conformément à un acte de fiducie ou à une convention similaire;
- est certifiée et réputée conforme parce qu'elle répond aux critères d'une entité de placement en titres de créance à court terme (notamment les restrictions relatives à son actif et les autres exigences énoncées à l'article 1.1471-4(f)(2)(iv) des règlements).

Partie XVI Distributeur restreint27a ☐ (Tous les distributeurs restreints doivent cocher cette case.) J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :

- exerce les activités de distributeur relativement aux titres de participation ou aux titres de créance du fonds restreint pour lequel le présent formulaire est soumis;
- offre des services de placement à au moins 30 clients non liés les uns aux autres et moins de la moitié de ses clients sont liés les uns aux autres;
- est tenue de suivre les procédures de diligence raisonnable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent en vertu des lois de son pays de constitution (qui est un territoire membre du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux);
- exerce ses activités uniquement dans son pays de constitution en société ou en organisme, n'a pas de lieu d'affaires fixe à l'extérieur de ce pays et son pays de constitution est le même que celui de tous les membres de son groupe de sociétés affiliées, le cas échéant;
- ne sollicite pas de clients à l'extérieur de son pays de constitution en société ou en organisme;
- gère un actif total ne dépassant pas 175 millions de dollars et son revenu brut ne dépasse pas 7 millions de dollars selon l'état des résultats de sa plus récente année normale d'exploitation
- n'est pas membre d'un groupe élargi de sociétés affiliées ayant un actif géré de plus de 500 millions de dollars ou un revenu brut ne dépassant pas 20 millions de dollars pour sa plus récente année normale d'exploitation selon l'état des résultats cumulé ou consolidé;
- ne distribue pas de titres de créance ou de valeurs mobilières du fonds restreint à des ressortissants américains déterminés, à des EENF passives ayant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes.

Cocher la case qui s'applique :

J'atteste également qu'à l'égard des ventes de titres de créance ou de titres de participation dans le fonds restreint pour lequel le présent formulaire est fourni, qui sont effectuées après le 31 décembre 2011, l'entité désignée à la Partie I :

- b ☐ est liée par une convention de distribution qui renferme une interdiction générale de vendre des titres de créance ou des valeurs à des entités américaines et à des particuliers résidents des États-Unis et est actuellement liée par une convention de distribution qui interdit la vente de titres de créance ou de valeurs à des ressortissants américains déterminés, à des EENF passives ayant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes;
- c ☐ est actuellement liée par une convention de distribution qui interdit la vente de titres de créance ou de valeurs à des ressortissants américains déterminés, à des EENF passives ayant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes et, relativement aux ventes effectuées avant la date d'inclusion d'une telle restriction dans sa convention de distribution, a examiné tous les comptes se rapportant à de telles ventes conformément aux procédures mentionnées à l'article 1.1471-4(c) des règlements qui s'appliquent aux comptes préexistants et a racheté ou retiré les valeurs qui avaient été vendues à des ressortissants américains déterminés, à des EENF passives ayant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes, ou transférera les valeurs à un distributeur qui est une IFE participante ou une IFE déclarante selon le modèle 1 ou 2.

Partie XVII Banque centrale d'émission étrangère28 ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est considérée comme le propriétaire véritable du paiement uniquement aux fins du chapitre 4 aux termes de l'article 1.1471-6(d)(4) des règlements.

Partie XVIII IFE assujettie à un accord intergouvernemental et non déclarante

29 ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :

- satisfait aux exigences afin d'être considérée comme une institution financière non déclarante conformément à un accord intergouvernemental intervenu entre les États-Unis et _____ ;

- est habilitée à se prévaloir des dispositions de l'accord intergouvernemental parce que l'entité (ou la succursale pertinente) est considérée comme un selon les dispositions de l'accord intergouvernemental applicable; _____

- si elle est considérée comme une IFE enregistrée réputée conforme en vertu d'un accord intergouvernemental de modèle 2, fournit son GIIN : _____

Partie XIX Régime de retraite exempté

Cocher la case qui s'applique :

30a ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :

- est établie dans un pays avec lequel les États-Unis ont conclu une convention fiscale qui est en vigueur;
- est exploitée principalement pour administrer ou verser des prestations de pension ou de retraite;
- est admissible aux avantages de la convention en ce qui a trait au revenu de source américaine que le fonds touche (ou y serait admissible s'il touchait un tel revenu) en tant que résident d'un autre pays qui satisfait à toute exigence applicable sur les restrictions des avantages.

b ☐ J'atteste que :

- l'entité désignée à la Partie I est organisée en vue de verser, en contrepartie de services rendus, des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès (ou une combinaison de celles-ci) à des bénéficiaires qui sont d'anciens employés d'un ou de plusieurs employeurs;
- aucun bénéficiaire unique n'a le droit à plus de 5 % des actifs de l'IFE;
- l'entité désignée à la Partie I est assujettie à la réglementation gouvernementale et effectue des déclarations annuelles au sujet de ses bénéficiaires auprès de l'administration fiscale concernée dans le pays où le fonds est établi ou exploité;
 - i) l'entité désignée à la Partie I est habituellement exonérée d'impôt relativement au revenu de placement en vertu des lois du pays où elle est établie ou exploitée en raison de son statut de régime de pension ou de retraite;
 - ii) l'entité désignée à la Partie I reçoit au moins 50 % de ses cotisations totales de promoteurs (sans égard aux transferts d'actifs provenant d'autres régimes décrits dans la présente partie, de comptes de pension et de retraite mentionnés dans un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2, d'autres fonds de retraite décrits dans un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2 ou de comptes visés à l'article 1.1471-5(b)(2)(i)(A)) des règlements;
 - iii) soit l'entité désignée à la Partie I ne permet pas ou sanctionne les distributions ou les retraits effectués avant la survenance des événements liés à la retraite, à l'invalidité ou au décès (sauf les distributions transférées dans des comptes visés à l'article 1.1471-5(b) (2)(i)(A) des règlements [qui désignent les comptes de pension et de retraite], des comptes de pension et de retraite mentionnés dans un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2 ou d'autres fonds de retraite décrits dans la présente partie ou un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2);
 - iv) soit l'entité désignée à la Partie I limite les cotisations de l'employé au fonds en fonction du revenu gagné par celui-ci ou d'un plafond annuel de 50 000 \$.

c ☐ J'atteste que :

- l'entité désignée à la Partie I est organisée en vue de verser, en contrepartie de services rendus, des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès (ou une combinaison de celles-ci) à des bénéficiaires qui sont d'anciens employés d'un ou de plusieurs employeurs;
- elle compte moins de 50 participants;
- ses promoteurs sont un ou plusieurs employeurs, aucun n'étant une entité de placement ou une EENF passive;
- les cotisations des employés et des employeurs dans le fonds (sans égard aux transferts d'actifs provenant d'autres régimes décrits dans la présente partie, de comptes de pension et de retraite mentionnés dans un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2 ou de comptes visés à l'article 1.1471-5(b)(2)(i)(A) des règlements) sont limitées en fonction du revenu gagné et de la rémunération de l'employé, respectivement;
- les participants qui ne sont pas des résidents du pays où le fonds est établi ou exploité n'ont pas droit à plus de 20 % des actifs du fonds;
- l'entité désignée à la Partie I est assujettie à la réglementation gouvernementale et effectue des déclarations annuelles au sujet de ses bénéficiaires à l'administration fiscale concernée dans le pays où le fonds est établi ou exploité.

d ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est constituée en vertu d'un régime de retraite qui satisferait aux exigences de l'article 401(a), autres que celle que le régime soit financé par une fiducie créée ou organisée aux États-Unis.

e ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est établie exclusivement pour tirer un revenu dans l'intérêt d'un ou de plusieurs fonds de retraite décrits dans la présente partie ou un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2, de comptes visés à l'article 1.1471-5(b) (2)(i)(A) des règlements (qui désignent les comptes de pension et de retraite) ou de comptes de pension et de retraite décrits dans un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2.

f ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :

- soit est établie par un gouvernement étranger, un organisme international, une banque centrale d'émission ou un gouvernement d'une possession américaine (selon la définition de ces termes à l'article 1.1471-6 des règlements) ou un propriétaire véritable exonéré visé dans un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2, à titre de promoteur, afin de verser des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires ou à des participants qui sont des employés anciens ou actuels du promoteur (ou des personnes désignées par de tels employés);

- soit établie par un gouvernement étranger, un organisme international, une banque centrale d'émission ou un gouvernement d'une possession américaine (selon la définition de ces termes à l'article 1.1471-6 des règlements) ou un propriétaire véritable exonéré visé dans un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2, à titre de promoteur, afin de verser des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires ou à des participants qui ne sont pas des employés anciens ou actuels de ce promoteur, en contrepartie de services personnels rendus au promoteur.

Partie XX Entité d'un groupe non financier exclue

- 31 ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- est une société de portefeuille, un centre de trésorerie ou une société financière captive, et les fonctions visées aux articles 1.1471-5(e)(5)(i)(C) à (E) des règlements constituent une partie importante des activités de l'entité;
 - est membre d'un groupe non financier visé à l'article 1.1471-5(e)(5)(i)(B) des règlements;
 - n'est pas une institution de dépôt ni un dépositaire (autre que les membres du groupe élargi de sociétés affiliées de l'entité);
 - ne fonctionne pas (ou ne prétend pas fonctionner) comme un fonds de placement, notamment un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds d'acquisition par emprunt ou tout instrument de placement dont la stratégie de placement consiste à acquérir ou à financer des entreprises et à détenir ensuite des participations dans ces celles-ci en tant qu'immobilisations à des fins de placement.

Partie XXI Entreprise non financière en démarrage exclue

- 32 ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- a été constituée le (ou, dans le cas d'un nouveau secteur d'activité, la date de la résolution du conseil approuvant ce nouveau secteur d'activité) _____ (la date doit précéder de moins de 24 mois la date du paiement);
 - n'est pas encore en exploitation et n'a pas d'antécédents d'exploitation ou investit des capitaux dans des actifs dans le but d'exploiter un nouveau secteur d'activité autre qu'une institution financière ou une EENF passive;
 - ne fonctionne pas (ou ne prétend pas fonctionner) comme un fonds de placement, notamment un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds d'acquisition par emprunt ou tout instrument de placement dont le but est d'acquérir ou de financer des entreprises et de détenir ensuite des participations dans celles-ci en tant qu'immobilisations à des fins de placement.

Partie XXII Entité non financière exclue en liquidation ou en faillite

- 33 ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- a déposé un plan de liquidation, un plan de réorganisation ou a demandé la protection de la loi sur les faillites à la date suivante : _____
 - n'a pas exercé d'activités en tant qu'institution financière ni n'agit en tant qu'EENF passive au cours des cinq dernières années;
 - est soit en voie d'être liquidée, soit issue d'une réorganisation ou d'une faillite dans le but de poursuivre ou de recommencer à exercer des activités en tant qu'entité non financière;
 - a ou fournira des pièces justificatives telles qu'un dépôt de bilan ou un autre document public à l'appui de son allégation si elle demeure en faillite ou en liquidation pendant plus de trois ans.

Partie XXIII EENF cotée en bourse ou EENF affiliée à une société cotée en bourse

Cocher la case qui s'applique :

- 34a ☐ J'atteste que :
- l'entité désignée à la Partie I est une société par actions étrangère qui n'est pas une institution financière;
 - les actions de cette société se négocient régulièrement sur un ou plusieurs marchés de titres établis, y compris _____
- b ☐ J'atteste que :
- l'entité désignée à la Partie I est une société par actions étrangère qui n'est pas une institution financière;
 - l'entité désignée à la Partie I est membre du même groupe élargi de sociétés affiliées qu'une entité dont les actions se négocient régulièrement sur un marché de titres établi;
 - le nom de l'entité, dont les actions se négocient régulièrement sur un marché de titres établi, est _____;
 - le nom du marché de titres où les actions se négocient régulièrement est ► _____

Partie XXIV EENF d'un territoire exclue

- 35 ☐ J'atteste que :
- l'entité désignée à la Partie I est une entité organisée dans une possession des États-Unis;
 - l'entité désignée à la Partie I :
 - i) n'accepte pas les dépôts dans le cours normal de ses activités bancaires ou de nature similaire;
 - ii) ne détient pas d'actifs financiers pour le compte d'autrui dans le cadre d'une partie importante de ses activités;
 - iii) n'est pas une société d'assurance (ou la société de portefeuille d'une société d'assurance) qui verse ou est tenue de verser des paiements à un compte financier;
 - tous les propriétaires de l'entité désignée à la Partie I sont des résidents véritables de la possession où l'EENF est organisée ou constituée.

Partie XXV EENF active36 ☐ J'atteste que :

- l'entité désignée à la Partie I est une entité étrangère qui n'est pas une institution financière;
- moins de 50 % de son revenu brut pour l'année civile précédente est un revenu passif;
- moins de 50 % des actifs détenus par cette entité sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour produire un revenu passif (calculé selon une moyenne pondérée du pourcentage des actifs passifs mesuré chaque trimestre). Voir les directives pour connaître la définition du revenu passif.

Partie XXVI EENF passive37 ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :

- est une entité étrangère qui n'est pas une institution financière (cette catégorie comprend notamment une entité organisée dans une possession des États-Unis qui exerce [ou prétend exercer] des activités d'investissement, de réinvestissement ou de négociation de valeurs mobilières, de participations dans des sociétés de personnes, de marchandises, de contrats nominaux de référence, de contrats d'assurance ou de rente, ou de toute participation dans ce qui précède);
- utilise le formulaire pour transmettre des certificats de retenue ou d'autres documents et a fourni ou fournira une déclaration de retenue fiscale, au besoin.

Partie XXVII EENF parrainée à déclaration directe

38 Nom du parrain : _____

39 ☐ J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une EENF à déclaration directe qui est parrainée par l'entité dont le nom figure à la ligne 38.**Partie XXVIII Attestation**

Sous peine des pénalités prévues pour parjure, je déclare que j'ai examiné les renseignements fournis dans ce formulaire et qu'à ma connaissance, ils sont véridiques, exacts et complets. En outre, j'autorise que le formulaire soit remis à un agent percepteur qui contrôle, reçoit ou garde le revenu pour lequel je fournis le formulaire ou à tout agent percepteur qui peut effectuer le paiement des sommes pour lesquelles je fournis le formulaire.

J'accepte de soumettre un nouveau formulaire dans les 30 jours lorsqu'une attestation aux présentes devient inexacte.

Signer ici

Signature du représentant autorisé

Date (JJ-MM-AAAA)

(Rev. 04-2014)

Substitut pour le formulaire W-8IMY